

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS**

**DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES**

Sous-direction des ressources humaines de la magistrature

Bureau du recrutement, de la formation

et des affaires générales – RHM4

N° téléphone : 01.44.77.62.13

N° télécopie : 01.44.77.22.11

Mèl : rhm4.dsj-sdrhm@justice.gouv.fr

PARIS, LE 21 FEVRIER 2012

Circulaire  Note

*Date d'application : immédiate*

**LE GARDE DES Sceaux, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS**

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation

Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel

Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours

(Métropole et Outre-Mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel de Saint Pierre et Miquelon

Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'École nationale de la magistrature

Monsieur le directeur de l'École nationale des greffes

*POUR ATTRIBUTION*

Note n° : SJ.12-57-RHM4/21.02.2012

Référence de classement : A3/recrutement concours/jurys  
session 2012/note\_nomination\_jury\_2012.doc

Mots clés : Ecole nationale de la magistrature

Titre détaillé : composition du jury prévu aux articles 19,32 et 32-6 du décret n°72-355 du 4  
mai 1972 modifié relatif à l'École nationale de la magistrature

Texte(s) source(s) :

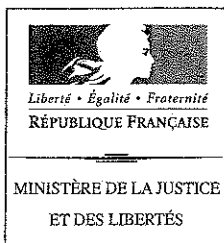
Texte(s) abrogé(s) :

Publication : BO  JO   
INTERNET  et INTRANET  temporaire jusqu'au 31 mars 2013

**MODALITES DE DIFFUSION**

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



DIRECTION  
DES SERVICES JUDICIAIRES

Paris, le 21 FEV. 2012

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DE LA MAGISTRATURE

Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales  
RHM4

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation  
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel  
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours  
(Métropole et Outre-Mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel de Saint Pierre et Miquelon  
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature  
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des greffes

Réf : PP-JT/recrutement\_concours/jurys/  
/session 2012/note\_nomination\_jury\_2012.doc

Objet : composition du jury prévu aux articles 19, 32 et 32-6 du décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'Ecole nationale de la magistrature

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie de l'arrêté fixant la composition du jury aux premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature (session 2012).

La directrice des Services Judiciaires



Véronique MALBEC

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la justice et des libertés

**ARRÊTÉ**

**PORTANT NOMINATION DES PRESIDENT ET MEMBRES DU JURY  
DES PREMIER, DEUXIEME ET TROISIEME CONCOURS D'ACCES  
A L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE  
(SESSION 2012)**

**Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés**

- Vu l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature et notamment son article 17 ;
- Vu le décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'Ecole nationale de la magistrature et notamment ses articles 19, 32 et 32-6 ;
- Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés en date du 19 décembre 2011 portant ouverture au titre de l'année 2012 de trois concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature ;
- Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés en date du 23 janvier 2012 reportant la date limite de dépôt des candidatures à la session 2012 des trois concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature ;
- Vu les propositions formulées par le Conseil d'administration de l'Ecole nationale de la magistrature en date des 25 octobre 2011 et 23 janvier 2012 ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Le jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature, pour la session 2012, est ainsi composé :

#### PRESIDENT :

Madame Claire Favre, magistrat hors hiérarchie du siège de la Cour de cassation ;

#### VICE-PRESIDENT :

Monsieur Jacques Léger, conseiller d'Etat honoraire ;

#### MEMBRES :

Maître Cécile Marchal, avocate honoraire ;

Monsieur Bernard Chauvet, conseiller à la Cour de cassation

Monsieur Jacques Courbin, Ministre plénipotentiaire ;

Madame Dominique Dodu, inspectrice de l'équipement honoraire ;

Madame Anne-Marie Favard, psychologue ;

Monsieur Henri Garric, président de chambre de cour d'appel honoraire ;

Madame Sylvaine Peruzzetto, professeur à la faculté de droit de Toulouse ;

Madame Véronique Pouchard épouse Clavier, vice présidente de tribunal de grande instance honoraire ;

Monsieur Didier Safar, conseiller à la cour d'appel de Paris ;

### **Article 2**

Dans le cas où le Président du jury se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, il serait remplacé par le Vice-président, Monsieur Jacques Léger, conseiller d'Etat honoraire.

### **Article 3**

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait, le **21 FEV. 2012**

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés  
par délégation, la directrice des services judiciaires

Véronique MALBEC